

Note de présentation brève et synthétique

Compte Administratif 2020

- mise à jour du 30/03/2021 -

Réunion du Conseil Municipal du 30/03/2021



Note mise en ligne sur le site internet de la commune à l'issue du conseil municipal.

<https://www.puissalicon.fr>



Préambule

Compte Administratif

Le compte administratif est le bilan financier de l'ordonnateur (Maire) qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

Il retrace toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours d'une année, y compris celles qui ont été engagées, mais non payées (Restes à Réaliser : RAR).

Il constitue l'arrêt des comptes de la collectivité à la clôture de l'exercice budgétaire.

Le résultat excédentaire ou déficitaire est reporté au budget primitif.

La sincérité des réalisations s'apprécie par comparaison avec les résultats du compte de gestion établi par la Trésorerie, qui doivent être rigoureusement identiques. Une vérification est faite chapitre par chapitre et article par article ainsi que sur les résultats de clôture de l'exercice.

Le Compte administratif est présenté par le Maire au Conseil Municipal ; par contre dans la séance où le compte administratif est débattu, le conseil municipal élit son président (en principe c'est le doyen d'âge ou l'Adjoint au Maire chargé des finances).

Lors du vote du compte administratif, le Maire doit se retirer et ne pas prendre part au vote.

Compte de Gestion

Le compte de gestion est établi par la Trésorerie qui est chargée d'encaisser les recettes et de régler les dépenses ordonnancées par le Maire.

Il retrace les flux de recettes et de dépenses effectivement réalisées au cours de l'exercice budgétaire.

Il est obligatoirement transmis à la collectivité avant l'adoption du compte administratif, avec lequel il doit concorder.

Principe de séparation de l'ordonnateur (Maire) et du comptable (Trésorier)

L'ordonnateur demande (prescrit) l'exécution des recettes et des dépenses.

Le comptable, seul chargé du maniement des fonds publics, en assure le recouvrement ou le paiement, après avoir exercé, sous sa responsabilité personnelle et pécuniaire, les contrôles visant à constater la régularité de ces recettes ou de ces dépenses, sans examiner leur opportunité.

La section de Fonctionnement

comporte des dépenses et des recettes régulières récurrentes et annuelles n'ayant aucun impact sur le patrimoine.

(Exemple : les charges de personnel, les fournitures, les carburants, l'électricité, les intérêts des emprunts, les indemnités des élus, les subventions versées aux associations, les dotations, le produit des impôts locaux...)

La section d'Investissement

comprend des dépenses et des recettes qui vont avoir un impact sur le patrimoine de la collectivité.

(Exemple : achat de véhicule, bureau, matériel, les constructions de bâtiments, de routes, les réseaux, le remboursement du capital des emprunts...)



Affectation du résultat

A l'issue du vote du compte administratif et du compte de gestion, l'excédent de fonctionnement constaté doit faire l'objet d'une délibération d'affectation du résultat.

L'affectation de résultat n'est possible que s'il y a un excédent de fonctionnement.

*Il est obligatoire de couvrir **en priorité** le déficit d'investissement, si déficit il y a, en affectant obligatoirement à l'article 1068 (réserves réglementées) le montant qui compense le déficit.*

Le reliquat peut ensuite être affecté, soit en recettes de fonctionnement (au 002), soit en investissement pour financer de nouvelles dépenses (à l'article 1068). Il est également possible de combiner ces deux solutions.

*A noter que l'affectation via le 1068 (fonds transférés à la section d'investissement) est **définitive**. Celle-ci doit être décidée pour couvrir un besoin réel de financement de la section d'investissement et non pour équilibrer le budget.*

La comptabilité M14, permet de couvrir le déficit, l'année après les réalisations, elle préconise de reporter la totalité de cet excédent en section de fonctionnement.

A ce moment-là, cela permet d'alimenter les chapitres budgétaires 023 (virement à la section d'investissement) et 021 (virement de la section de fonctionnement) qui équilibrent la section d'investissement.

Dans ce cas précis, les comptes 023 et 021 ne donnent lieu qu'à des prévisions sans exécution ; alors que pour l'article 1068, la recette est réalisée par l'émission d'un titre de recettes dans l'année.



Commune de Puissalicon
DEPENSES de FONCTIONNEMENT

CHAPITRES	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
011 - Charges à caractère général	364 177,73 €	331 011,62 €	283 083,08 €	278 027,51 €	240 881,88 €
012 - Charges de personnel	461 894,20 €	467 804,54 €	440 302,95 €	450 749,28 €	446 415,77 €
014 - Atténuations de produits	0,00 €	828,00 €	21 949,05 €	226,50 €	0,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	117 753,16 €	118 834,77 €	119 918,67 €	116 275,65 €	112 135,98 €
66 - Charges financières	25 812,15 €	24 317,25 €	22 864,12 €	21 176,42 €	19 928,11 €
67 - Charges exceptionnelles	310,00 €	15,44 €	127 974,70 €	0,00 €	146,05 €
042 - Amortissements (op d'ordre)	51 028,32 €	56 168,11 €	51 506,14 €	44 513,46 €	36 789,14 €
TOTAL Depenses (F)	1 020 975,56 €	998 979,73 €	1 067 598,71 €	910 968,82 €	856 296,93 €

Chapitre 011 - Charges à caractère général

Il s'agit des dépenses à caractère général pour le fonctionnement des structures et des services : électricité, téléphone, carburant, livres animations médiathèque, fêtes cérémonies, fournitures travaux d'entretien bâtiments et voirie, entretien véhicules, impôts, assurances, fournitures scolaires...

La baisse de ce chapitre se poursuit (-13,3%) pour la quatrième année consécutive.

A titre indicatif, quelques postes en baisse : traiteur cantine, festivités, carburants véhicules, travaux entretien voirie, travaux entretien bâtiments, assurance commune.

Chapitre 012 - Charges de personnel

Ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel, il reste stable.

Chapitre 014 - Atténuations de produits

Aucune dépense dans ce chapitre pour l'exercice 2020.

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

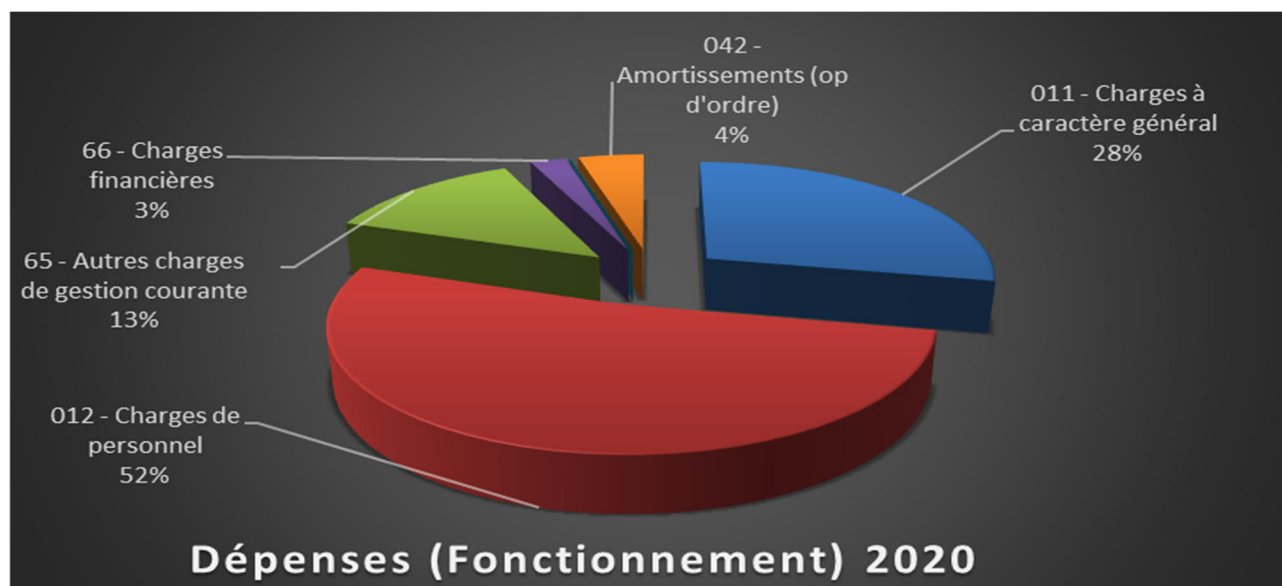
Ce chapitre retrace le versement des indemnités et cotisations des élus (56 282,75 €), les subventions aux associations (23 158 €), la contribution au SDIS (25 126,41 €), la subvention au CCAS (3 000 €), les créances admises en non-valeur (1 658,91 €) et d'autres contributions CFMEL (730 €), ...

Chapitre 66 – Charges financières

Ce chapitre comprend le remboursement des intérêts de la dette et les frais de commission du nouveau prêt.

Chapitre 67 - Charges exceptionnelles

Ce chapitre comprend les charges exceptionnelles comme les annulations de titres sur exercices antérieurs.



Commune de Puissalicon
RECETTES de FONCTIONNEMENT

CHAPITRES	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
013 - Atténuations de charges	35 412,37 €	40 841,08 €	25 334,20 €	26 106,59 €	27 749,70 €
042 - Travaux en régie (op d'ordre)	25 583,54 €	20 405,59 €	16 512,15 €	20 023,84 €	17 565,77 €
70 - Ventes produits, prestations services	71 685,14 €	87 697,04 €	43 059,40 €	48 096,98 €	38 627,45 €
73 - Impôts et taxes	655 588,10 €	667 832,81 €	654 504,28 €	723 748,57 €	723 468,30 €
74 - Dotations et participations	272 626,75 €	310 344,19 €	331 376,85 €	346 725,58 €	362 837,07 €
75 - Autres produits de gestion courante	17 278,05 €	16 199,36 €	15 376,76 €	21 924,49 €	20 273,07 €
76 - Produits financiers	5,14 €	4,82 €	24,29 €	23,46 €	18,98 €
77 - Produits exceptionnels	10 807,51 €	3 911,61 €	59 692,51 €	1 275,00 €	434,14 €
TOTAL Recettes (F)	1 088 986,60 €	1 147 236,50 €	1 145 880,44 €	1 187 924,51 €	1 190 974,48 €

Chapitre 013 - Atténuations de charges

Il comprend les aides financières de l'Etat sur les contrats aidés PEC (12 813,86 €), ainsi que les remboursements de rémunérations de personnel suite aux arrêts maladie (14 935,84 €).

Chapitre 70 – Ventes produits, prestations services

Les principales ressources de ce chapitre sont constituées par les paiements effectués par les familles pour la cantine et la garderie, les redevances d'occupation du domaine public (RODP).

A titre indicatif, quelques postes en baisse : repas cantine (- 10 000 €), repas 14 juillet annulé (- 2 500 €)

Chapitre 73 – Impôts et taxes

Ce chapitre représente **61 %** des recettes de fonctionnement, la plus importante est celle de la fiscalité locale (663 000€). Les autres recettes de ce chapitre sont l'attribution de compensation de la CCAM (5 174€), la taxe sur l'électricité (27 900€) et le FPIC (26 000 €).

Chapitre 74 – Dotations et participations

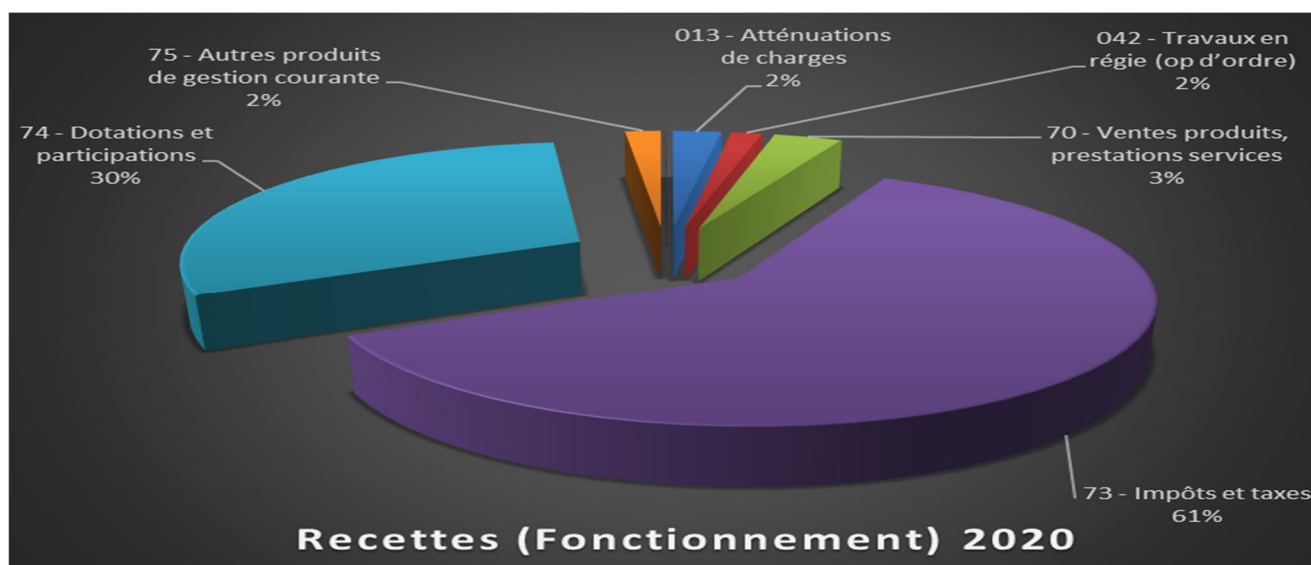
Il concerne les dotations de l'Etat ainsi que les compensations de l'Etat au titre des diverses exonérations sur les impôts locaux, la taxe additionnelle aux droits de mutation, les recettes liées au LAEP.

On note une augmentation de **+ 4,6%** de ce chapitre qui s'explique notamment par une hausse + 9 000 € des dotations de l'Etat (DGF, DSR, DNP).

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante

Le chapitre 75 concerne l'encaissement des loyers LA POSTE, RDL, CHEZ LOUKA, AURE COIFF, GUILLAUME TERRASSEMENT ainsi que les locations de la salle du peuple en baisse de - 2 000€.

A noter l'exonération accordée par le Conseil Municipal pour les loyers des locaux commerciaux pour un montant total de - 4 800 € (6 mois pour AURE COIFF et 5 mois pour CHEZ LOUKA).



Commune de Puissalicon
RESULTAT de FONCTIONNEMENT

Résultat de Fonctionnement de l'exercice 2020

Recettes Totales (F°) = chap (013-70-73-74-75-76-77-042)	1 190 974,48 €
Dépenses Totales (F°) = chap (011-012-014-65-66-67-042)	856 296,93 €

Résultat (F°) = Recettes Totales (F°) – Dépenses Totales (F°)	+ 334 677,55 €
---	-----------------------

<i>Résultat (F°) hors charges et produits exceptionnels</i> = Rec Totales (F°) – Dép Totales (F°) (hors 67-77)	+ 334 389,46 €
---	-----------------------

Le résultat de Fonctionnement de l'exercice 2020 s'établit à **+ 334 677,55 €**, ce qui constitue un excellent résultat.

Evolution du Résultat de Fonctionnement de 2016 à 2020

	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
Résultat (Fonctionnement)	68 011,04 €	148 256,77 €	78 281,73 €	276 955,69 €	334 677,55 €
<i>Résultat (Fonctionnement) hors charges et produits exceptionnels</i>	57 513,53 €	144 360,60 €	146 563,92 €	275 680,69 €	334 389,46 €

Le résultat de l'exercice 2020 est en hausse grâce à une baisse des dépenses de fonctionnement cumulée à une stabilité des recettes de fonctionnement.



Commune de Puissalicon
CAPACITE d'AUTOFINANCEMENT
(CAF) ou EPARGNE

Définitions et explications

L'épargne (ou CAF) Brute résulte de la différence entre les **Recettes Réelles de F°** (chap 013,70,73,74,75,76,77) et les **Dépenses Réelles de F°** (chap 011,012,014,65,66,67).

Ne sont pas comptés les opérations d'ordre (chap 042).

L'épargne brute représente le socle de la richesse financière. L'excédent appelé aussi autofinancement brut finance la section d'investissement et doit être supérieur ou égal au remboursement du capital de la dette (chap 16).

La CAF brute doit être > au remboursement annuel du capital des emprunts (chap 16), si le montant de la CAF brute est supérieur au remboursement du capital de la dette, c'est un signe de bonne santé financière de la commune.

$$\text{CAF (brute)} = \text{Recettes Réelles (F°)} - \text{Dépenses Réelles (F°)}$$

Le taux d'épargne Brute équivaut à la valorisation en pourcentage de l'épargne brute.

Il est défini par **l'Epargne brute / les Recettes Réelles de F°** et exprime la part de l'épargne brute de la commune par rapport à ses recettes réelles de F°.

Ce taux indique la part des recettes de F° qui peuvent être consacrées pour investir ou rembourser de la dette (ayant servi à investir). Il s'agit de la part des recettes de F° qui ne sont pas absorbées par les dépenses récurrentes de F°. **Il est généralement admis qu'un taux de 8% à 15% est satisfaisant.**

$$\text{Taux d'épargne Brute} = \text{CAF (brute)} / \text{Recettes Réelles (F°)}$$

L'épargne (ou CAF) de Gestion est constituée de la différence entre les **Recettes Courantes de F°** (chap 013,70,73,74,75) et les **Dépenses de Gestion** (chap 011,012,014,65).

Ne sont pas comptés les opérations d'ordre (chap 042), les charges (chap 66) et produits (chap 76) financiers, ainsi que les charges (chap 67) et produits (chap 77) exceptionnels.

$$\text{CAF de (gestion)} = \text{Recettes Courantes (F°)} - \text{Dépenses de Gestion (F°)}$$

Le taux d'épargne de Gestion équivaut à la valorisation en pourcentage de l'épargne de gestion.

Il est défini par **l'Epargne de gestion / les recettes Courantes de F°** et exprime la part de l'épargne de gestion de la commune par rapport à ses recettes courantes de F°.

$$\text{Taux d'épargne de Gestion} = \text{CAF de (gestion)} / \text{Recettes Courantes (F°)}$$

L'épargne (ou CAF) Nette est calculée à partir de **l'épargne brute** ôtée du **remboursement du capital de la dette** (chap 16). L'épargne nette appelée également autofinancement net ou **épargne disponible reflète les ressources nettes de la Section de F° pour financer les équipements en Section d'Investissement**, elle permet de mesurer l'équilibre annuel.

$$\text{CAF (nette)} = \text{CAF (brute)} - \text{remboursement annuel emprunts (ch 16)}$$



Commune de Puissalicon
CAPACITE d'AUTOFINANCEMENT
(CAF) ou EPARGNE

Analyse financière de l'exercice 2020

Recettes Réelles (F°) = chapitres (013,70,73,74,75,76,77)	1 173 408,71 €	<i>(042) non comptabilisé</i>
Dépenses Réelles (F°) = chapitres (011,012,014,65,66,67)	819 507,79 €	<i>(042) non comptabilisé</i>

Recettes Courantes (F°) = chapitres (013,70,73,74,75)	1 172 955,59 €	<i>(042)(76)(77) non comptabilisé</i>
Dépenses de Gestion (F°) = chapitres (011,012,014,65)	799 433,63 €	<i>(042)(66)(67) non comptabilisé</i>

Remboursement Capital emprunts = chapitre (16)	53 490,01 €
--	--------------------

CAF (brute) = Recettes Réelles (F°) - Dépenses Réelles (F°)	353 900,92 € <i>la CAF brute</i> <i>doit être > au remboursement du capital des emprunts</i>
Taux d'épargne Brute = CAF (brute) / Recettes Réelles (F°)	30,16 % <i>il est généralement admis qu'un taux de 8% à 15% est satisfaisant</i>

CAF de (gestion) = Recettes Courantes (F°) - Dépenses de Gestion (F°)	373 521,96 €
Taux d'épargne de Gestion = CAF de (gestion) / Recettes Courantes (F°)	31,84 %

CAF (nette) = CAF (brute) - remboursement annuel emprunts	300 410,91 € <i>la CAF nette</i> <i>reflète les ressources nettes de la Sect° de F° pour financer les équipements en Sect° d'Inv.</i>
---	--

Evolution de l'épargne et des taux de la Commune de 2016 à 2020

	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
CAF Brute	93 455,82 €	184 019,29 €	113 275,72 €	301 445,31 €	353 900,92 €
Taux d'épargne Brute	8,79 %	16,33 %	10,03 %	25,81 %	30,16 %
CAF de Gestion	108 765,32 €	204 435,55 €	204 397,74 €	321 323,27 €	373 521,96 €
Taux d'épargne de Gestion	10,33 %	18,21 %	19,11 %	27,54 %	31,84 %
CAF Nette	42 252,33 €	129 486,28 €	58 921,11 €	245 402,98 €	300 410,91 €

Tous ces indicateurs nous démontrent une très bonne santé financière de la Commune.



Commune de Puissalicon
DEPENSES d'INVESTISSEMENT

Code Opération	Libellé Opération	Réalisations 2017	Réalisations 2018	Réalisations 2019	Réalisations 2020	RAR au 31.12.2020
985	H.P VOIRIE RUE DU CHARDONNAY		2 217,44 €			
990	LOGICIEL MOBILIER MATERIEL DIVERS	21 308,58 €	13 518,83 €	28 294,84 €	41 627,79 €	
991	VOIRIE AMENAGEMENTS DIVERS	15 153,99 €	1 459,05 €	20 137,36 €	21 884,93 €	
992	TRAVAUX AGENDA ACCESSIBILITE PROGRAMMEE					
998	TRAVAUX DE SECURISATION DES ECOLES				11 498,51 €	
999	AMENAGEMENT RD33E4 ROUTE DE LIEURAN	2 520,00 €	13 201,20 €	50 704,00 €		
1000	CREATION CANTINE SCOLAIRE ET GARDERIE	590,00 €	924,00 €	32 093,94 €	254 449,69 €	774 000,00 €
1004	AMENAGEMENT DE 2 COMMERCES DE PROXIMITE		26 466,56 €	169 151,56 €		
1005	RUE DE LA CONDAMINE			54 743,52 €		
1008	PROGRAMME HERAULT ENERGIES - AVENUE DE LA GARE				33 354,28 €	14 600,00 €
1009	PROGRAMME HERAULT ENERGIES - ECLAIRAGE PUBLIC 2019			944,88 €	452,15 €	
1010	PROGRAMME HERAULT ENERGIES - TELEGESTION DES BATIMENTS			5 250,00 €		4 200,00 €
1011	RESIDENCE SENIORS HERAULT HABITAT					40 000,00 €
1012	SALLE OMNISPORTS			4 757,09 €	27 217,20 €	
1013	AMENAGEMENT PROMENADE					
1014	ACQUISITION TERRAINS - BATIMENTS					
1015	AGRANDISSEMENT CHEMIN DE LA CONDAMINE				4 294,77 €	10 700,00 €
1016	PROGRAMME HERAULT ENERGIES - CHEMIN DE ST PIERRE				21 924,41 €	
ONA	OPERATIONS NON INDIVIDUALISEES	3 557,00 €	5 959,38 €	4 555,23 €	3 557,00 €	
OPFI	OPERATIONS FINANCIERES	74 938,60 €	147 792,06 €	384 473,24 €	71 055,78 €	
					491 316,51 €	843 500,00 €

990 – Logiciel Mobilier Matériel Divers

Les dépenses principales concernent l'acquisition d'un véhicule neuf (23 660 €), 2 containers (5 856 €), un jeu à l'aire de la médiathèque (910 €), des tables (650 €), du matériel et mobilier pour l'école (700 €), des nouveaux chauffages au RDC du bâtiment RDL et LAEP (550 €).

991 – Voirie Aménagements Divers

Les dépenses principales concernent la réfection de voiries (impasse bastides du ponant et chemin de riels (21 280 €) et l'acquisition de 3 supports vélo (450 €).

998 – Travaux de sécurisation de l'école

Les dépenses concernent la création d'une porte de secours côté Sud de l'école avec un escalier extérieur.

999 – Aménagement RD33E4 route de Lieuran

Aucune dépense sur l'exercice 2020.

1000 – Création cantine scolaire et garderie

Les dépenses concernent les travaux relatifs au marché public. **Restes à Réaliser (RAR) : 774 000 €**

1008 – Programme Hérault énergies : avenue de la gare

Les dépenses concernent un acompte de 70% de la part communale de ces travaux. **RAR : 14 600 €**

1009 – Programme Hérault énergies : éclairage public 2019

Les dépenses concernent le solde de la part communale de ces travaux.

1010 – Programme Hérault énergies : télégestion des bâtiments

Aucune dépense sur l'exercice 2020. **RAR : 4 200 €**

1011 – Résidence seniors Hérault Habitat

Aucune dépense sur l'exercice 2020. **RAR : 40 000 €** (participation communale au projet)



1012 – Salle omnisports

Les dépenses réalisées concernent le remplacement des menuiseries (18 800 €) et l'installation d'une pompe à chaleur (8 000 €).

1015 – Agrandissement chemin de la condamine

Les dépenses concernent la 1^{ère} tranche du déplacement des ouvrages Telecom. **RAR : 10 700 €**

1016 – Programme Hérault énergies : chemin de St Pierre

Les dépenses concernent la part communale de ces travaux.

ONA – Opérations Non Individualisées

La dépense concerne la participation à la construction du centre de secours de Magalas (3 557 €).

OPFI – Opérations Financières

Les dépenses concernent le remboursement du capital des emprunts (53 490,01€) et les opérations d'ordre budgétaires (travaux en régie 17 565,77 €).

Les dépenses d'investissement 2020 représentent un montant de 491 316,51 € avec des restes à réaliser (RAR) de 843 500 €

Commune de Puissalicon RECETTES d'INVESTISSEMENT

Code Opération	Libellé Opération	Réalisations 2017	Réalisations 2018	Réalisations 2019	Réalisations 2020	RAR au 31.12.2020
991	VOIRIE AMENAGEMENTS DIVERS				16 000,00 €	
992	TRAVAUX AGENDA ACCESSIBILITE PROGRAMMEE					86 256,00 €
1000	CREATION CANTINE SCOLAIRE ET GARDERIE				595 003,66 €	222 000,00 €
1004	AMENAGEMENT DE 2 COMMERCES DE PROXIMITE			46 320,33 €	48 736,13 €	
1005	RUE DE LA CONDAMINE			20 000,00 €	16 000,00 €	
1012	SALLE OMNISPORTS					6 744,00 €
OPFI	OPERATIONS FINANCIERES	189 562,96 €	160 905,60 €	387 106,90 €	240 558,88 €	
					916 298,67 €	315 000,00 €

991 – Voirie aménagements divers

Subvention (16 000€) du Département (FAIC 2019) pour des travaux de voirie.

992 – Travaux agenda accessibilité programmée

Pas de recettes sur l'exercice 2020. **RAR : 86 256 €** (subventions)

1000 – création cantine scolaire et garderie

Emprunt (500 000 €), subventions (20 000 € CCAM) (75 003,66 € DETR). **RAR : 222 000 €** (subventions)

1004 – Aménagement de 2 commerces de proximité

Subventions (10 298 € Département) (22 992,13 € DETR) (15 446 € Région).

1005 – Rue de la Condamine

Subvention (16 000€) du Département (FAIC 2018).

1012 – Salle omnisports

Pas de recettes sur l'exercice 2020. **RAR : 6 744 €** (subventions)

OPFI – Opérations Financières

Les recettes concernent l'excédent d'investissement reporté R001 (127 599,15 €), l'affectation du résultat de l'année 2019 (42 865,85 €), le FCTVA (18 462,77 €), les taxes d'urbanisme TAM (14 841,97 €) et les opérations d'ordre budgétaires (amortissements 36 789,14 €).

Les recettes d'investissement 2020 représentent un montant de 916 298,67 € avec des restes à réaliser (RAR) de 315 000 €



Commune de Puissalicon

ETAT de la DETTE

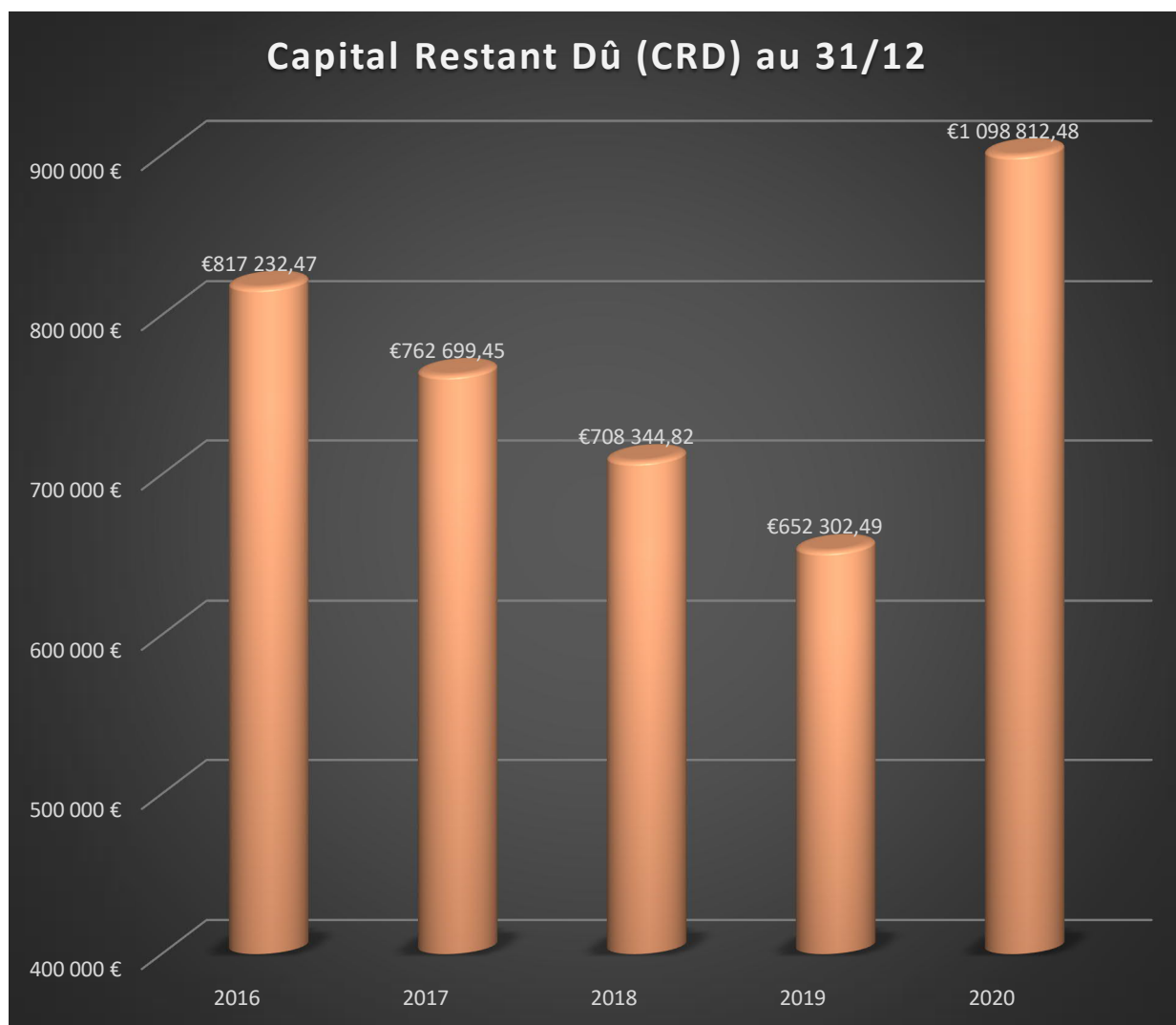
7 emprunts en cours sur l'exercice 2020

Capital remboursé sur l'année 2020 :	53 490,01 €	- dépenses d'Investissement (chap 16)
Intérêts remboursés sur l'année 2020 :	19 428,11 €	- dépenses de Fonctionnement (chap 66)
Annuité de la dette 2020 :	72 918,12 €	

dont 1 nouvel emprunt contracté en fin d'année 2020

- Banque : LA BANQUE POSTALE
- Objet : construction de la cantine et garderie
- Montant : 500 000 €
- Durée : 15 ans
- Taux : 0,64 %
- Les premiers remboursements débutent sur l'exercice 2021

Le capital restant dû (CRD) ou encours de la dette s'établit au 31/12/2020 à **1 098 812,48 €** avec le nouvel emprunt de 500 000 € inclus.

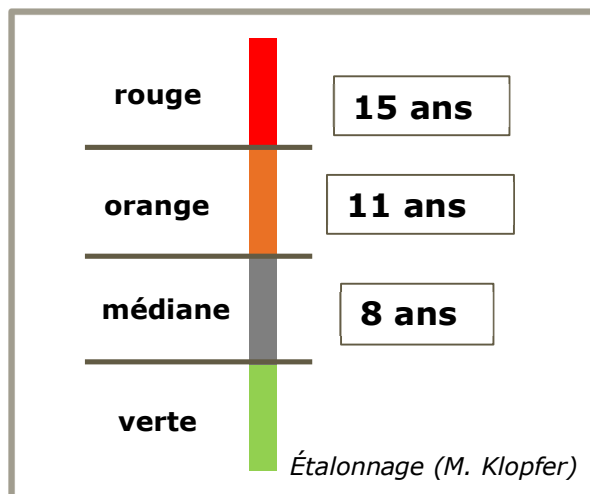


Ratio « Klopfer »

Ce ratio encore appelé « **capacité de désendettement** » exprime le nombre d'années d'épargne brute qu'il faudrait à la collectivité pour éteindre la dette en supposant qu'elle y consacre la totalité de son autofinancement disponible (= CAF brute).

Exprimé en nombre d'années, ce ratio est une mesure de la solvabilité financière des collectivités locales.

Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est acceptable, et qu'au-delà de 15 ans la situation devient dangereuse.



	2016	2017	2018	2019	2020
CRD (31/12)	817 232,47 €	762 699,45 €	708 344,82 €	652 302,49 €	1 098 812,48 €
épargne ou (CAF) brute	93 455,82 €	184 019,29 €	113 275,72 €	301 445,31 €	353 900,92 €

Ratio "Klopfer" de désendettement = encours de la dette (CRD 31/12 / CAF (brute))	2016	8,74
	2017	4,14
	2018	6,25
	2019	2,16
	2020	3,10

Le ratio Klopfer à la clôture de l'exercice 2020 s'établit à 3,10

Malgré un nouvel emprunt de 500 000 € contracté en fin d'année 2020, ce ratio exprime une excellente capacité de désendettement de la Commune.



Commune de Puissalicon**COMPTE de GESTION
et COMPTE ADMINISTRATIF**

Approbation du **compte de gestion 2020** – [Délibération n°2021-02]
et Adoption du **compte administratif 2020** – [Délibération n°2021-03]

lesquels peuvent se résumer de la manière suivante :

Section de Fonctionnement	
Recettes de fonctionnement 2020	1 190 974,48 €
Dépenses de fonctionnement 2020	- 856 296,93 €
Résultat de l'exercice	+ 334 677,55 €
Résultat antérieur reporté (R002)	+ 659 164,86 €
Résultat cumulé au 31/12/2020	+ 993 842,41 €

Section d'Investissement	
Recettes d'investissement 2020	788 699,52 €
Dépenses d'investissement 2020	- 491 316,51 €
Résultat de l'exercice	+ 297 383,01 €
Résultat antérieur reporté (R001)	+ 127 599,15 €
Résultat de la section d'Investissement (RAR non inclus)	+ 424 982,16 €
Restes à réaliser (RAR) en recettes	315 000,00 €
Restes à réaliser (RAR) en dépenses	- 843 500,00 €
Résultat global de la section d'Investissement (RAR inclus)	- 103 517,84 €

Résultat de clôture de l'exercice (RAR inclus)	+ 890 324,57 €
Résultat de clôture de l'exercice (RAR non inclus)	+ 1 418 824,57 €

Le résultat global de clôture (RAR non inclus) des deux sections s'élève à la fin de l'exercice 2020 à la somme de + 1 418 824,57 € : montant identique à celui du compte de gestion.



Commune de Puissalicon
AFFECTATION du RESULTAT

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020 – [\[Délibération n°2021-04\]](#)

Le compte administratif 2020 en concordance avec le compte de gestion de la Trésorerie, fait ressortir :

- un excédent de fonctionnement de : **+ 993 842,41 €**
- un excédent d'investissement de : **+ 424 982,16 €**

Les restes à réaliser (RAR) représentent un déficit de : **- 528 500 €**

- RAR recettes : + 315 000 €
- RAR dépenses : - 843 500 €

Le déficit global d'investissement est donc de : - 103 517,84€

Par conséquent, il y a lieu d'affecter des fonds au (1068) au vu du résultat déficitaire d'investissement global qui s'élève à - 103 517,84 € avec les RAR.

Le résultat de fonctionnement est affecté comme suit :

Résultat de Fonctionnement 2020	993 842,41 €	Disponible à affecter
↓		
Affectation du résultat	103 517,84 €	Ligne (1068) en Recette d'investissement au BP 2021
Excédent de fonctionnement reporté	890 324,57 €	Ligne (002) en Recette (R002) de fonctionnement au BP 2021



Aire de Lavage (budget annexe)
DEPENSES de FONCTIONNEMENT

CHAPITRES	CA 2019	CA 2020
011 - Charges à caractère général	894,50 €	4 026,24 €
042 - Amortissements (op d'ordre)	0,00 €	0,00 €
TOTAL Dépenses (Fonctionnement)	894,50 €	4 026,24 €

Chapitre 011 - Charges à caractère général

Il s'agit des dépenses à caractère général pour le fonctionnement de l'aire de lavage. Pour l'exercice 2020, les dépenses concernent les frais de télécommunications (333,87 €), l'électricité (1 962,57 €), le pompage et le nettoyage des phytobacs (462 €) et la réparation du dégrilleur (1 267,80 €).

Aire de Lavage (budget annexe)
RECETTES de FONCTIONNEMENT

CHAPITRES	CA 2019	CA 2020
042 - Amortissements (op d'ordre)	0,00 €	0,00 €
70 - Ventes produits, prestations services	5 465,00 €	846,25 €
74 - Dotations et participations	10 000,00 €	0,00 €
TOTAL Recettes (Fonctionnement)	15 465,00 €	846,25 €

Chapitre 70 – Ventes produits, prestations services

Les recettes de ce chapitre sont constituées par la vente d'eau et les abonnements. Pour l'exercice 2020, il manque des recettes (abonnements et vente d'eau) pour un total de 3 558,75 € qui n'ont été réalisées en comptabilité qu'en début d'année sur l'exercice 2021.

Pour rappel, les tarifs sont les suivants :

- Abonnement annuel par pulvérisateur : 50 €
- Abonnement annuel par machine à vendanger : 150 €
- Prix de l'eau au m³ : 2,50€
- Remplacement d'un badge prépayé (en cas de perte, de vol ou de casse) 20 €

Chapitre 74 – Dotations et participations

Sur l'exercice 2019, une subvention de 10 000 € a été versée du budget principal vers le budget annexe de l'aire de lavage. Cette subvention exceptionnelle et unique à la création du budget annexe ne pourra pas être versée les années suivantes, car en effet, s'agissant d'un Service Public Industriel et Commercial (SPIC) le budget doit s'équilibrer de façon autonome.



Aire de Lavage (budget annexe)

**COMPTE de GESTION
et COMPTE ADMINISTRATIF**

Approbation du **compte de gestion 2020** – [\[Délibération n°2021-05\]](#)
et Adoption du **compte administratif 2020** – [\[Délibération n°2021-06\]](#)

lesquels peuvent se résumer de la manière suivante :

Section de Fonctionnement	
Recettes de fonctionnement 2020	846,25 €
Dépenses de fonctionnement 2020	4 026,24 €
Résultat de l'exercice	- 3 179,99 €
Résultat antérieur reporté (R002)	14 570,50 €
Résultat cumulé au 31/12/2020	11 390,51 €

Section d'Investissement	
Recettes d'investissement 2020	0 €
Dépenses d'investissement 2020	0 €
Résultat de l'exercice	0 €
Résultat antérieur reporté (R001)	0 €
Résultat cumulé section d'Investissement	0 €

Résultat de clôture de l'exercice	11 390,51 €
--	--------------------

L'aire de lavage a été mise en service avant le démarrage des vendanges 2019.

La commune ayant donné mandat à la CC les Avant-Monts pour la construction, il n'y a **aucun mouvement comptable en Investissement** sur l'exercice 2020.

Le résultat de clôture s'élève à la fin de l'exercice 2020 à la somme de + 11 390,51 € : montant identique à celui du compte de gestion.

Pas d'affectation de résultat

